



## FACTURE ECHEANCIER

MARTINS MARIO  
109 RUE RUE DES 16 MUTINS  
88800 VITTEL

à Saint-Etienne, le 11/12/2018

Matériel : SmartPhone neuf - IPHONE XS

Fournisseur : VIVRE MOBILE VITTEL

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro PROP2018124921 C13578

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/01/2019

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR7611006007005213226451178

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 11/12/2018 de 33.93€HT (soit 40.72€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
15/01/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/01/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/02/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/02/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/03/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/03/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/04/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/04/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/05/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/05/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/06/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/06/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/07/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/07/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/08/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/08/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/09/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/09/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/10/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/10/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/11/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/11/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €
15/12/2019	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €	15/12/2020	41 €	8.2 €	10.9 €	60.1 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.  
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.